

AMÉRIQUES



| Environnement opérationnel |

Divers pays latino-américains accueillent au total plus de 400 000 réfugiés, demandeurs d'asile et autres personnes ayant besoin de protection internationale. Depuis l'adoption du Plan d'action de Mexico en 2004, le cadre législatif de protection des personnes réfugiées dans la région s'est amélioré. Quatorze pays ont désormais transposé les principes de protection plus larges consacrés par la Déclaration de Carthagène dans leurs systèmes législatifs nationaux, les derniers en date à le faire étant la Colombie et le Chili. L'un des grands événements de l'année 2010 a été le lancement de la campagne d'enregistrement renforcé en Équateur : quelque 28 000 réfugiés ont été enregistrés et ont reçu des documents à cette occasion. À l'exception de Cuba, du Guyana et de quelques petits États de la Caraïbe, tous les pays de la région sont signataires de la Convention de 1951 sur les réfugiés et/ou de son Protocole de 1967.



À la suite du tremblement de terre qui a dévasté Haïti, deux jeunes filles qui n'avaient plus de toit ont été installées dans une famille d'accueil.

Le Canada et les États-Unis accueillent un grand nombre de demandeurs d'asile. Ces pays ont tous deux des régimes d'asile bien établis et leurs taux d'acceptation des demandes figurent parmi les plus élevés du monde industrialisé. Ils reçoivent également le plus grand nombre de réfugiés réinstallés au monde. Aux États-Unis, des interventions auprès des tribunaux ont traité de la définition de l'appartenance à un groupe social particulier comme critère d'attribution du statut de réfugié et de l'interprétation de certains cas en rapport avec les activités de bandes organisées. Au Canada, la réforme du régime d'asile a abouti à une législation plus orientée sur la protection, qui préserve une audience complète en première instance et crée une procédure de recours pour tous les demandeurs déboutés.

Dans la Caraïbe, les priorités ont été dominées par l'intervention humanitaire organisée après le violent tremblement de terre qui a détruit la capitale d'Haïti en janvier 2010. Le HCR a fourni des abris d'urgence et des secours initiaux à plus de 200 000 bénéficiaires, à l'intérieur et à l'extérieur de Port-au-Prince. Un grand nombre de blessés ont été évacués en République dominicaine. Le HCR continue à appuyer le module de protection dirigé par le HCDH, exécutant des projets à impact rapide le long de la frontière avec la République dominicaine et dans des zones isolées, à l'extérieur de Port-au-Prince. En juin 2010, un bureau a été ouvert à Saint-Domingue.

En dépit des mesures positives prises par les autorités, la Colombie souffre toujours d'une grave crise de déplacement. Plus de 3 millions de personnes ont été déplacées à l'intérieur du pays et des centaines de milliers d'autres ont cherché un asile dans d'autres pays de la région. Le Gouvernement colombien nouvellement élu a réaffirmé sa détermination à remédier à la crise humanitaire. Il a promptement rétabli des relations avec les pays voisins et inscrit les questions de réfugiés au programme de la coopération bilatérale. Bien que ce contexte offre de nouvelles opportunités pour renforcer la



protection des réfugiés et de trouver des solutions durables, les préoccupations croissantes des gouvernements en matière de sécurité pourraient avoir un effet négatif sur le climat de protection dans la région.

Dans le cône austral, l'élaboration de cadres de protection et de cadres législatifs, nationaux et régionaux a sensiblement progressé. Citons notamment le vote de la loi sur l'asile au Chili, les règlements d'application de la loi sur l'immigration en Argentine et l'approbation du premier projet de loi sur les réfugiés en Bolivie. Parmi les autres mesures positives, mentionnons le perfectionnement des procédures de détermination du statut de réfugié dans de nombreux pays, la définition de procédures standard pour identifier les victimes de la traite et la mise en place d'arrangements pour leur venir en aide.

Bien que certains pays accordent déjà aux personnes recensées comme apatrides le droit de résider légalement sur leur territoire et d'obtenir des papiers d'identité, un manque de ressources a empêché d'exécuter plus énergiquement les activités destinées à établir des procédures officielles pour déterminer le statut de ces personnes.

En Amérique centrale et dans la Caraïbe, les réfugiés se déplacent au sein de mouvements migratoires mixtes d'une grande complexité. Le climat politique de la région est dominé par des préoccupations au sujet de la sécurité nationale et le contrôle de l'immigration, souvent au détriment des besoins de protection internationale. La Conférence régionale sur le Plan d'action en dix points du HCR, organisée au Costa Rica en novembre 2009, a recensé les principaux défis de protection dans ce contexte complexe, caractérisé par des mouvements migratoires mixtes. Le HCR et l'OIM ont conjointement présenté des propositions de projets centrés sur les migrations extracontinentales, la mise en place de mécanismes de profilage et d'orientation, et des activités de formation sur les problèmes de protection causés par les mouvements migratoires, à l'intention des services d'immigration et de police des frontières. Ces projets, qui doivent être exécutés au Mexique et dans des pays d'Amérique centrale, seront liées à la Conférence régionale sur les migrations (Processus de Puebla).

■ Priorités stratégiques en 2011 ■

- Contribuer à l'application de normes de protection élevées en Amérique du Nord par un suivi des régimes d'asile aux États-Unis et au Canada.
- Renforcer la protection des réfugiés, des déplacés internes et des autres personnes relevant de la compétence du HCR en Amérique latine par le biais du Plan d'action de Mexico (2004).
- Trouver des solutions durables par le biais des trois piliers stratégiques du Plan d'action de Mexico : Frontières solidaires, Villes solidaires et Réinstallation solidaire.
- Renforcer les partenariats pour améliorer la protection des réfugiés et des déplacés internes et pour mieux répondre aux mouvements migratoires mixtes et à l'apatridie.
- Procurer un soutien financier et politique à l'action du HCR.
- Améliorer la sécurité du personnel et assurer l'efficacité des opérations en optimisant l'emploi des ressources.

En Amérique du Nord, le HCR observe et soutient les mécanismes nationaux de protection des réfugiés, sensibilise l'opinion aux droits des réfugiés et des demandeurs d'asile et cherche à mobiliser un appui politique et financier pour ses opérations. Le Haut Commissariat continuera à travailler avec les gouvernements concernés pour parvenir aux normes les plus élevées de protection des réfugiés.

La stratégie du HCR en Amérique latine est fondée sur le Plan d'action de Mexico. Le Plan comprend trois grands piliers, qui portent sur les déplacés en milieu urbain, la protection dans les zones frontalières sensibles et la réinstallation.

Le pilier Villes solidaires soutient l'intégration sur place et l'autosuffisance des personnes qui ont besoin d'une protection internationale dans les zones urbaines. L'objectif est de permettre aux réfugiés d'accéder aux soins de santé, à l'éducation, à l'emploi et au logement aux mêmes conditions que les ressortissants des pays qui les accueillent. Le HCR met en œuvre des activités génératrices de revenus à l'intention des réfugiés et

Informations financières

Les besoins financiers du HCR en Amérique latine n'ont cessé de croître ces dernières années. Cette hausse s'explique principalement par l'engagement accru du Haut Commissariat auprès des déplacés internes colombiens et par le renforcement de la protection offerte aux individus non enregistrés, assimilables à des réfugiés, dans les pays voisins de la Colombie. Le budget tient également compte de l'augmentation des besoins de réinstallation dans certains pays latino-américains. Enfin, il intègre les coûts liés à la nécessité d'assurer ou d'améliorer la sécurité du personnel.

Le budget 2011 s'élève à 97,4 millions de dollars E.-U. et financera la prise en charge des besoins déterminés au moyen d'évaluations globales dans tous les pays de la région.

recommande de les laisser accéder au marché de l'emploi. Les gouvernements nationaux et les autorités locales jouent un rôle important dans ce contexte, en mettant en oeuvre des politiques favorables aux réfugiés et en allouant des fonds aux programmes d'intégration.

Le pilier Frontières solidaires aide le HCR à lutter contre les problèmes de protection aux frontières, en particulier celles entre la Colombie et ses voisins. Il favorise l'intégration sur place dans les zones frontalières en reliant les programmes d'assistance en faveur des réfugiés aux plans de développement nationaux et régionaux. Cette approche bénéficie à la fois aux réfugiés et aux communautés qui les accueillent.

Le pilier Réinstallation solidaire est toujours un instrument de protection et de partage des responsabilités. Les pays participants (Argentine, Brésil, Chili, Paraguay et Uruguay) ont réaffirmé leur attachement à ce programme qui a réinstallé 58 personnes en 2010 et plus d'un millier depuis sa création en 2004.

Suite à la décentralisation de la structure du Bureau du HCR pour les Amériques, le bureau du Directeur adjoint a été implanté à Panama en juillet 2009. Ce bureau travaille en étroite collaboration avec l'Équipe de directeurs régionaux des Nations Unies et offre un appui juridique et technique aux opérations du HCR en Amérique latine. Il travaille également à la constitution d'une capacité régionale de préparation et de réponse aux situations d'urgence en Amérique latine.

| Défis |

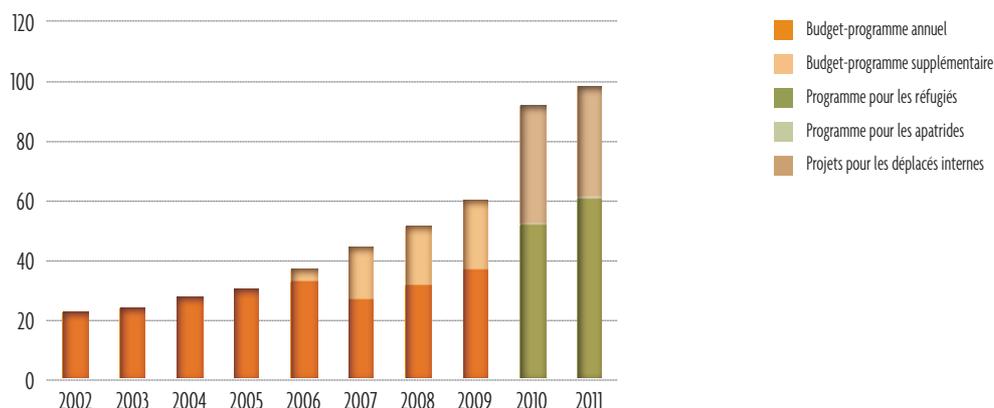
En Amérique du Nord, le HCR ne dispose pas des moyens nécessaires pour surveiller tous les points d'entrée, ni pour inspecter l'ensemble des centres de détention et des sites où les demandes d'asile sont traitées, notamment en ce qui concerne le respect de l'Accord sur les pays tiers sûrs.

Dans l'ensemble de l'Amérique latine, de nombreux réfugiés ont du mal à s'intégrer sur place et à conquérir leur autonomie économique en raison du chômage et de leurs difficultés d'accès au marché du travail, dues en partie au fait qu'ils ne possèdent pas les papiers requis. La région accueille un nombre croissant de demandeurs d'asile et de migrants économiques, originaires pour la plupart de la Corne de l'Afrique et du Moyen-Orient, ce qui pose de nouveaux problèmes à des systèmes d'asile parfois fragiles.

En Colombie, les déplacés internes doivent toujours faire face à des conditions de sécurité précaires dans les régions de retour, à des difficultés d'accès à la terre, à une pénurie d'emplois et à une prise en charge étatique limitée des besoins particuliers des femmes et des jeunes filles déplacées. En 2010, le HCR a cherché à renforcer son action au niveau communautaire, pour faire en sorte que la politique gouvernementale de protection des droits des déplacés internes ait un impact positif. ■

Budget du HCR dans les Amériques 2002 - 2011

Millions (dollars E.-U.)



BUDGET DU HCR DANS LES AMÉRIQUES (DOLLARS E.-U.)

Operation	Budget révisé	PILIER 1	PILIER 2	PILIER 4	Total
		Programme pour les réfugiés	Programme pour les apatrides	Projets pour les déplacés internes	
	2010	2011			
AMÉRIQUE DU NORD ET CARAÏBE					
Canada	1 802 051	2 078 946	0	0	2 078 946
Bureau régional aux États-Unis d'Amérique ¹	17 469 981	5 639 323	279 057	4 142 080	10 060 460
Sous-total	19 272 032	7 718 269	279 057	4 142 080	12 139 406
AMÉRIQUE LATINE					
Bureau régional en Argentine ²	5 415 632	5 039 958	188 018	0	5 227 976
Brésil	3 519 965	4 783 864	0	0	4 783 864
Colombie	28 493 358	1 397 596	0	32 742 242	34 139 838
Costa Rica	2 318 732	2 323 913	0	0	2 323 913
Équateur	16 422 140	21 795 270	0	0	21 795 270
Mexique	1 730 414	2 052 649	0	0	2 052 649
Panama ³	6 750 523	6 813 039	0	0	6 813 039
Venezuela (Rép. bolivarienne du)	6 749 298	8 092 882	0	0	8 092 882
Sous-total	71 400 062	52 299 171	188 018	32 742 242	85 229 431
Total	90 672 094	60 017 440	467 075	36 884 322	97 368 837

¹ Couvre 15 pays indépendants et 15 territoires et départements d'outremer, principalement dans la Caraïbe.

² Inclut la Bolivie, le Chili, le Paraguay, le Pérou et l'Uruguay.

³ Inclut l'Unité juridique au Costa Rica et le Bureau du Directeur adjoint du Bureau pour les Amériques au Panama, qui couvre Cuba, le Guatemala, l'Honduras, le Salvador et le Nicaragua.